

LIVRET DE SECURITE DU VISITEUR

Centre de valorisation

d'Etoile sur Rhône



COORDONNÉES DU SITE

SYTRAD - Déléataire : VEOLIA
Quartier les Caires
26800 Etoile sur Rhône

Bonjour,

Vous allez visiter le Centre de Valorisation du SYTRAD situé à Etoile sur Rhône.

Ce centre est un site industriel en activité. Pour vous permettre une visite en toute sécurité, nous vous rappelons dans ce livret quelques règles de sécurité à suivre tout au long de votre parcours.

Je vous remercie par avance de bien vouloir respecter scrupuleusement ces consignes et vous souhaite une très bonne visite.

FAISSE Christophe
Responsable du site

PLAN DE CIRCULATION DU SITE

Vous êtes ici.



- ➔ Apport d'ordures ménagères.
- ➔ Enlèvement du compost.
- ➔ Enlèvement des refus.

- ➔ Circulation bus visiteurs.
- ⋯ Circulation piétons visiteurs au sol.

LIVRET DE SECURITE DU VISITEUR

✓ LES ÉQUIPEMENTS



PORT OBLIGATOIRE / Remis par le SYTRAD : d'un gilet fluo rétro-réfléchissant
PORT OBLIGATOIRE / Equipement à emporter : chaussures fermées

PORT CONSEILLE : une tenue vestimentaire adéquate (pantalon et sweat-shirt ou tee-shirt selon la saison)

✓ LES RÈGLES DE CIRCULATION SUR LE SITE

Le bus doit attendre à l'entrée du site jusqu'à l'arrivée d'un agent du SYTRAD et les visiteurs doivent rester dans le bus.

Le cheminement au sol en dehors de la présence d'un agent du SYTRAD est STRICTEMENT INTERDIT.

Précisez avant la visite si vous portez un pacemaker et jetez les chewing-gums à la poubelle.

Restez groupés. Respectez et empruntez les voies de circulation prévues pour le bus et les visiteurs (Cf. Plan de circulation).

Faites attention au sol glissant de la passerelle.

Il est interdit chahuter, de courir et de grimper sur les rambardes ou de franchir les chaînettes empêchant l'accès aux zones de travail.

Ne touchez pas les équipements, ni les déchets.

N'approchez pas des engins ou des camions même à l'arrêt sans y avoir été expressément invités.

Pour les entreprises extérieures intervenantes, des protocoles de sécurité, des plans de prévention et des permis de feu seront élaborés avant le début des travaux.

✓ LES INTERDICTIONS



Ne pas fumer.



Téléphone portable interdit.



Ne pas descendre de la passerelle de visite,
Ne pas monter dans un engin ou sur un équipement,
Ne pas passer derrière un engin ou un camion.



Interdiction de récupérer tout objet ou déchet.

Tout manquement à l'une de ces règles de sécurité peut amener à une exclusion temporaire ou définitive de la visite du site.

✓ LES SECOURS

En cas d'accident ou d'incendie, il faut prévenir immédiatement votre accompagnateur. La procédure pour les secours sera alors engagée par un des sauveteurs secouristes au travail.



18 (Incendie)



15 ou 112 (Premiers secours)

Un défibrillateur est accessible aux visiteurs
dans le hall d'accueil du 2^{ème} étage du bâtiment administratif.

Les sauveteurs secouristes au travail au sein du SYTRAD :
Isabelle BIGOT, Elise BONNISSOL, Aurore LAVIGNE, Marion REDON, Laura CHOLLET, Justine SOZET, Magali BERGER, Amandine LOUIS, Frédéric LONDEIX, Amandine LEROUGE.